

Réponse à la notification officielle

Abbréviations utilisées

A. X = article X CBE	R. X = règle X CBE
Dir = directives	Rev X = revendication X
Nouv = nouveauté A54	A.I. = activité inventive A56

A. Modifications A.123(2) et R86(3)(4) CBE

La nouvelle revendication 1 s'appuie sur les anciennes revendications 1 et 2 ainsi que la description page 2 lignes 25 à 27.

Les autres modifications sont supportées comme suit :

- Rev 2 : ancienne Rev 3
- Rev 3 : ancienne Rev 4
- Rev 4 : page 3 page 18
- Rev 5 et 6 : inchangées
- Rev 7 : ancienne Rev 7 et description page 4 ligne 5
- Rev 8 : description page 4 lignes 5 à 8
- Rev 9 : description page 4 lignes 8 et 9
- Rev 10 : ancienne Rev 8 et page 2 lignes 25 à 27 (voir Rev 1)
- Rev 11 : description page 3 lignes 13 à 18
- Rev 12 : description [013]
- Rev 13 : description page 4 lignes 4 et 5

Ainsi, les modifications sont supportées par la description et satisfont aux exigences de l'A.123(2) CBE.

En outre, les caractéristiques supplémentaires sont fondées sur la description et la recherche effectuée en vertu de A.92(1) CBE a dû les prendre en compte. Les modifications apportées n'enfreignent donc pas la R.86(4) CBE.

B. Nouveauté A.52(1) + 1.54 CBE

D1 et D2 sont des arts antérieurs selon A.54(2) donc opposables.

B.1. Revendication 1

D1 décrit dans son mode de réalisation de la Fig.1 (ci-après nommé MODE 1) une balle de golf présentant un alésage diamétrique recevant, par une ouverture sur la surface extérieure de la balle, une aiguille.

L'ouverture dans MODE 1 n'est cependant pas adaptée à l'insertion ou la sortie du bâtonnet chéniluminescent. En effet, l'ouverture du MODE 1 présente un diamètre maximal de 1,5 mm (D1, page 1, lignes 14-15) alors que le plus petit bâtonnet techniquement réalisable présente un diamètre minimal de 5 mm (D2, [002]).

Par conséquent, MODE 1 ne décrit pas l'objet de Rev. 1.

D1 décrit dans son mode de réalisation de la Fig.2 (ci-après MODE 2) une balle de golf présentant un alésage noyé dans le corps de la balle pour accueillir une source lumineuse.

Néanmoins, cet alésage diamétrique ne se termine pas par une ouverture sur la surface extérieure du corps de la balle.

Chaque cavité radiale dans MODE 2 a une seule ouverture (D1 [006] et [007]) pour former l'alésage. Aucune autre ouverture n'est donc prévue.

Par conséquent, MODE 2 ne décrit pas l'objet de Rev. 1.

D2 décrit un corps de balle de hockey lumineuse (D2, [006]) dans lequel est noyé un alésage constitué de deux trous assemblés pour recevoir un bâtonnet. Néanmoins, aucune ouverture sur la surface extérieure du corps terminant cet alésage n'est prévue. [005] précise bien que le bâtonnet lumineux est noyé sans être échangeable.

Par conséquent, D2 ne décrit pas l'objet de Rev. 1.

Dès lors, l'objet de Rev 1 est nouveau au regard de D1 et D2. Les revendications 2 à 6 qui dépendent de Rev 1 sont également nouvelles.

B.2. Revendication 7

D1-MODE1 et D1-MODE2 décrivent des sources électriques de lumière et non des bâtonnets chéniluminescents.

D2 décrit des bâtonnets chéniluminescents constitués d'un tube translucide plastique clos. De tels bâtonnets ne sont pas pourvus de filetage extérieur.

Dès lors, l'objet de la revendication 7 est nouveau au regard de D1 et D2. Les revendications 8 et 9 qui en dépendent sont également nouvelles.

B.3. Revendication 10

La revendication 10 comprend un corps de balle de golf selon la revendication 1.

Par conséquent, la revendication 10 et celles (11 à 13) qui en dépendent sont, au même titre que Rev 1, nouvelles au regard de D1 et D2.

C. Activité inventive A.52(1) + A.56 CBE

D1 et D2 sont opposables pour l'A.I. au titre de A.56.

C.1. Revendication 1

D1 se rapporte au domaine des balles de golf lumineuses dont une utilisation répétée est possible, au contraire de D2.

En outre, D1-MODE2 se rapporte à une utilisation similaire à celle de l'invention (recevoir complètement un bâtonnet chéniluminescent) et qui requiert le minimum de modifications structurelles et fonctionnelles pour s'identifier à l'invention.

D1-MODE2 constitue donc un tremplin vers l'invention et, à ce titre, est l'état de la technique le plus proche.

Rev. 1 se distingue de MODE2 en ce que l'alésage se termine par une ouverture sur la surface extérieure du corps de sorte que le bâtonnet lumineux peut être inséré et sorti à travers l'ouverture.

Cette différence a pour effet de permettre une insertion aisée du bâtonnet dans le corps de la balle depuis l'extérieur de celle-ci, sans manipulation complexe.

Au vu de D1-MODE2, le problème technique qui se pose est de proposer un corps de balle de golf amélioré permettant un assemblage simple et robuste avec la source de lumière (le bâtonnet).

Ce problème est résolu par le corps tel que défini par la revendication 1, par un alésage qui se termine par une ouverture sur la surface extérieure du corps. Ainsi, il devient aisé d'insérer ou ressortir le bâtonnet lumineux dans l'alésage au travers de l'ouverture.

L'homme du métier confronté au problème ci-dessus consulterait D1-MODE1 qui concerne également les balles de golf éclairantes. D1-MODE1 enseigne qu'un alésage ayant une ouverture sur la surface externe de la balle peut être pratiqué pour activer ou non l'éclairage de la balle à l'aide d'une aiguille. Ce système facilite l'utilisation de la balle par le joueur (début [004]).

L'homme du métier combinant cet enseignement à celui de D1-MODE2 n'aurait cependant pas abouti à l'objet de Rev.1 car l'ouverture obtenue lors de cette combinaison serait trop petite (maximum 1,5 mm, D1 [003]) pour permettre l'insertion/retrait de bâtonnets chémiluminescents, lesquels ont un diamètre minimum de 5 mm (D2, [002]).

L'homme du métier confronté au problème précité aurait consulté D2 qui concerne les sources lumineuses pour équipements sportifs. Néanmoins, D2 ne suggère pas de résoudre ce problème, les mécanismes décrits étant plus archaïques que ceux de D1-MODE2.

Même si l'on combine D2 au corps de D1-MODE2, l'on aboutit à un corps composé de deux demi-sphères soudées ou collées à l'intérieur duquel le bâtonnet serait noyé. L'alésage accueillant ce bâtonnet n'aurait cependant pas d'ouverture sur la surface extérieure du corps.

Dès lors, l'objet de la revendication 1 implique une activité inventive. L'objet des revendications 2 et suivantes qui en dépendent impliquent également une activité inventive.

C.2. Revendication 7

D2 se rapporte au même domaine technique que la revendication 7, c'est-à-dire au domaine des bâtonnets lumineux chémiluminescents alors que D1 ne concerne que des sources lumineuses électriques.

A ce titre, D2 constitue l'état de la technique le plus proche de l'invention visée à la revendication 7.

Rev 7 se distingue de D2 en ce que le bâtonnet lumineux possède un filetage extérieur.

L'effet de cette différence est de permettre l'insertion aisée et le maintien du bâtonnet dans un alésage ouvert correspondant (début [013]).

Au vu de D2, le problème qui se pose est de proposer un bâtonnet qui permette une insertion/retrait aisée de celui-ci au travers d'une ouverture, notamment lorsque l'alésage accueillant le bâtonnet est aveugle (page 4 lignes 10 à 12).

Ce problème est résolu par l'utilisation d'un filetage extérieur au bâtonnet qui permet le vissage et dévissage du bâtonnet lumineux par l'ouverture (page 4 ligne 10).

L'homme du métier, qui est celui des sources lumineuses chémiluminescentes, n'aurait pas consulté le document D1 qui concerne un domaine opposé, celui des sources lumineuses électriques pour lesquelles les contraintes sont différentes.

En outre, même si l'homme du métier combinait les enseignements de D1-MODE1 ou D1-MODE2 au bâtonnet de D2, il n'aboutirait pas à l'objet de l'invention, notamment par ce que D1 n'évoque jamais l'utilisation d'un filetage.

Dès lors, l'objet de la revendication 7 implique une activité inventive. L'objet des revendications 8 et 9 implique également une activité inventive car elles dépendent de Rev 7.

C.3. Revendication 10

Pour les mêmes raisons que celles mentionnées au paragraphe B.3., la revendication 10 et celles qui en dépendent (11 à 13) impliquent une activité inventive au regard de D1 et D2.

D. Unité d'invention A.82 CBE

Les revendications indépendantes 1 et 7 satisfont à l'A.82 CBE, les éléments techniques particuliers au sens de la R.30 CBE résidant dans le fait que le bâtonnet est adapté pour être introduit aisément dans l'ouverture d'une balle de golf et que le corps de balle de golf est pourvu d'une ouverture terminant un alésage permettant l'insertion/retrait aisé du bâtonnet correspondant.

Ces éléments techniques présentent donc une relation technique au service d'un seul concept inventif général (lié à l'ouverture et l'insertion/retrait du bâtonnet par celle-ci) visant à rendre aisée et robuste l'assemblage des balles de golf (R.30(1) et Dir C-III-7.2).

Dès lors, les produits (corps et bâtonnets visés dans les revendications) sont liés entre-eux, ce qui permet de présenter plusieurs revendications indépendantes (R.29(2)a CBE et Dir C-III-3.2.i))

E. Remarque

La demanderesse remarque à toutes fins utiles que l'attaque d'activité inventive au point 5 de la notification A.96(2) est réalisée a posteriori déconseillée par les Dir. C-IV-9.10.2. En effet, rien ne suggère dans la demande que le choix de chémiluminescent découle du problème exposé.

Moyennant modification de la description (R.27) au regard des nouvelles revendications et de l'art antérieur cité, nous pensons que la présente demande remplit les exigences de la convention en vu de sa délivrance.

Si la division d'examen envisageait de rejeter la demande, nous requerrions la tenue d'une procédure orale conformément à l'A.116 CBE.

M. Mulligan, mandataire agréée OEB

Revendications

1. Corps (6) de balle de golf fait en matière translucide, comprenant une cavité (8) et étant configuré pour recevoir complètement et pour retenir une source de lumière chémiluminescente (7) dans la cavité (8) de sorte que la source de lumière chémiluminescente (7) puisse être échangée, la cavité étant un alésage diamétrique (8) et la source de lumière chémiluminescente étant un bâtonnet lumineux chémiluminescent (7), caractérisé en ce que ledit alésage diamétrique (8) se termine par une ouverture (9) sur la surface extérieure du corps (6) de balle de golf de sorte que le bâtonnet lumineux (7) peut être inséré et sorti à travers l'ouverture (9).
2. Corps (6) de balle de golf selon la revendication 1, ledit alésage diamétrique (8) étant un alésage traversant.
3. Corps (6) de balle de golf selon la revendication 2, ledit alésage diamétrique (8) ayant une portion conique.
4. Corps (6) de balle de golf selon la revendication 2, ledit alésage diamétrique (8) étant un alésage cylindrique.
5. Corps (6) de balle de golf selon la revendication 1, ledit alésage diamétrique (8) étant un alésage aveugle.
6. Corps (6) de balle de golf selon la revendication 2 ou 5, ledit corps (6) de balle de golf étant pourvu d'un filetage intérieur (11) s'étendant le long d'au moins une portion de l'alésage diamétrique (8).
7. Bâtonnet lumineux chémiluminescent (7) apte à être complètement reçu et à être retenu dans l'alésage diamétrique (8) d'un corps (6) de balle de golf selon la revendication 6 de sorte qu'il puisse être échangé, caractérisé en ce que le bâtonnet lumineux (7) possède un filetage extérieur (12).
8. Bâtonnet selon la revendication 7, comportant aussi un moyen d'engagement (13) à l'une de ses extrémités configuré pour un engagement avec des moyens pour tourner le bâtonnet lumineux (7).
9. Bâtonnet selon la revendication 8, dans lequel le moyen d'engagement est une rainure (13).
10. Kit de balle de golf, comprenant un corps (6) de balle de golf selon l'une des revendications 1 à 6 et un bâtonnet lumineux chémiluminescent (7) apte à être complètement reçu et à être retenu dans l'alésage diamétrique (8) dudit corps (6) de sorte qu'il puisse être échangé.
11. Kit selon la revendication 10, dans lequel le diamètre du bâtonnet lumineux (7) est légèrement supérieur au diamètre de l'alésage diamétrique (8) de sorte à ce que ledit bâtonnet (7) soit retenu dans l'alésage (8) par un montage serré.
12. Kit selon la revendication 10, dans lequel le corps (6) de balle de golf est selon la revendication 6 et le bâtonnet lumineux (7) est selon l'une des revendications 7 à 9.
13. Kit selon la revendication 12, dans lequel ledit filetage extérieur (12) correspond au filetage intérieur (11).